DEPARTEMENT DU BAS RHIN COMMUNE D'ALLENWILLER

Convocation le 19/05/2015 Affichage convocation le 19/05/2015 Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°7/2015 EN DATE DU 27 MAI 2015

Nombre de Conseillers élus : 15 En fonction : 15 Nombre de Conseillers présents : 13 Votants : 13

Le vingt sept mai avril deux mil quinze à vingt heures quinze, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- M. MULLER Roger Maire - M. SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint

- Mme ANTONI Cathy Conseillère Municipale - Mme BERLEMONT Nathalie Conseillère Municipale - Mme GROSS Laurence Conseillère Municipale - Mme HEINRICH Cécile Conseillère Municipale - Mme JAEGER Jacqueline Conseillère Municipale - M. JOCQUEL Julien Conseiller Municipal - M. KOESSLER François Conseiller Municipal - M. LEHE Manuel Conseiller Municipal - M. LORENTZ Bruno Conseiller Municipal - M. OSTERMANN Ernest Conseiller Municipal - M. ZIMMERMANN Guy Conseiller Municipal

Absents excusés :

- M. STORCK Gérard 1^{er} Adjoint

- M. SIMON Etienne Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme KALCK Pascale

Ordre du jour

Désignation secrétaire de séance

2015-19. Chasse communale - Modalités de paiement

2015-20. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Rapports 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement - Secteurs de Marmoutier et de la Sommerau

2015-21. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Adhésion en tant que membre fondateur - approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

2015-22. Salle Plurifonctionnelle - Choix du Maître d'oeuvre

2015-23. Urbanisme - Informations

Divers et Communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme KALCK Pascale est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2015-19. Chasse communale - Modalités de paiement

Suite à la demande présentée par l'Association de Chasse d'Allenwiller, titulaire du lot 1 et conformément au cahier de charges type, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le paiement en deux fois (50% au 1^{er} avril et 50% au 1^{er} octobre) des droits de chasse et cela pour les deux lots N°1 et N°2.

2015-20. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Rapports 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement - Secteurs de Marmoutier et de la Sommerau

Le Conseil Municipal prend acte du :

- Rapport 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau sur le prix et la qualité du service d'assainissement Secteur de Marmoutier
- Rapport 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau sur le prix et la qualité du service d'assainissement Secteur de la Sommerau

Le Conseil de Communauté a approuvé lesdits rapports en séance du 17/02/2015.

Une copie de chaque rapport a été remise au préalable aux conseillers municipaux.

2015-21. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Adhésion en tant que membre fondateur — approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif (délibération 2015-11).

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2015 (point 2015-11) approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 La tenue des diverses listes électorales, 6 L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. SCHNEIDER Jean-Jacques en qualité d'électeur titulaire et Mme GROSS Laurence en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. SCHNEIDER Jean-Jacques et Mme GROSS Laurence sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

2015-22. Salle Plurifonctionnelle - Choix du Maître d'œuvre

M. le Maire rappelle la délibération du 29 juillet 2010 décidant le principe de construire une salle plurifonctionnelle à Allenwiller.

La procédure de mise en concurrence pour le choix du Maître d'oeuvre est arrivée à son terme.

Après audition de quatre candidats sélectionnés sur dossier, la commission spécifique propose le classement suivant :

EQUPE	VOTES = PROPOSITION DE CLASSEMENT FAITE PAR LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIME				TOTAL	CLASSEIVENT FINAL
GIROLD	3	4	3	3	13	3
LACOND	4	3	4	4	15	4
EQUINOXE	2	2	2	1	7	2
TRUMPFF	1	1	1	2	5	1

Enveloppe prévisionnelle des travaux HT	1 400 000 €
Taux d'honoraires Equipe TRUMPFF	8,95 %
Forfait provisoire de rémunération HT	125 300 €

Il appartient maintenant au Conseil de prendre une décision définitive quant à la maîtrise d'œuvre.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'offres
- de confier le contrat de maîtrise d'œuvre à l'équipe TRUMPFF Etienne,
- de retenir les éléments chiffrés mentionnés ci-dessus, étant entendu que le forfait définitif de rémunération sera fixé à l'issue des études d'Avant Projet Détaillé,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

2015-23. Urbanisme - Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Certificat d'urbanisme :

 Maître Martin BERNHART de Wasselonne pour connaître le droit d'urbanisme (CUa) applicable au terrain Section 2 Parcelle 30 – CU 067 004 15 E0006 – délivré le 26/05/2015

Il est également accordé à :

• M. REGEL Pierrot l'autorisation de changement d'une fenêtre (idem à celles existantes) sur le bâtiment sis 44, Rue Principale

Divers et Communications

Information : location lot de chasse N°2 : Le 11 Mai 2015, la Commission de Location a attribuée le lot N°2 de la chasse communale à l'association de chasse du Winsbourg au prix de 9111 Euros/an.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h. Le présent procès-verbal comportant les points 2015-19 à 2015-23 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance KALCK Pascale

MULLER Roger

STORCK Gérard

Excusé

SCHNEIDER Jean Jacques

ANTONI Carly

HEINRICH Cécile

KOESSLER FR

OSTERMANN Ernest

BERLEMONT Nathalie

JAEGER Jacqueline

LEHE Manuel

le

SIMON Etienne Excusé () V LORENTZ Bruno

JOCQUEL Julien

GROSS Lauren

ZIMMERMANN Guy

Conseil Municipal Allenwiller 27 mai 2015